

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N° CD-2022-3-12-1**

**Séance du** lundi 20 juin 2022

### **DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE**

**Présidence de : M. BIERRY Frédéric**

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, , JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas  
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre  
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle  
TENENBAUM Anne donne procuration à REYMANN Anne

**EXCUSES :**

MEYER Philippe

**ABSENTS :**

ISSELE Christelle  
JEANPERT Chantal  
LORENTZ Michel  
SCHILDKNECHT Jean-Luc

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.213-2 du code de l'Education,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/007,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'Equité territoriale du 30 mai 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 159 826,32 € :

- 49 551,39 € pour couvrir les frais d'entretien et de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
- 69 089,03 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, 2 910,17 € pour couvrir le déficit du service de restauration et 1070 € pour couvrir des dépenses des projets d'équithérapie et équicoaching en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 6 706,73 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3 ;
- 2 728 € au titre des autres dépenses de fonctionnement, suite à l'évolution des effectifs des collèges dont : 1 395 € au Rouget de Lisle à Schiltigheim, 1 333 € au collège du Parc à Illkirch ;
- 4 500 € au titre des journées citoyennes dont 1 500 € pour le collège Erasme à Strasbourg, pour le collège Léonard de Vinci à Marmoutier, et pour le collège Hugstein à Buhl.
- 23 271 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements divers aux collèges publics d'Alsace figurant en annexes 4 et 5

Décide d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace hors Eurométropole de Strasbourg pour la participation à l'exposition « Face au Nazisme ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés, dans la limite de deux classes de 3ème par collège et sur présentation de justificatifs.

Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA               | Montant             |
|-----------|-----------|-----------|---------|----------------------|---------------------|
| P196      | O003      | P196E01   | T51     | (1065) 65-655111-221 | 136 555,32 €        |
| P202      | O001      | P202E12   | T50     | (1083) 204-20431-221 | 3 183 €             |
| P211      | O002      | P211E03   | T50     | (1083) 204-20431-221 | 20 088 €            |
| TOTAL     |           |           |         |                      | <b>159 826,32 €</b> |

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité